

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le vendredi 15 juin 2018 à 13 h 45 par conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

CE18-115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant en varia un point concernant l'entente de financement de l'Agora 2018 par le Secrétariat à la région métropolitaine.

CE18-116

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 22 MAI 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 mai 2018.

CE18-117

RÈGLEMENT S-2206 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement S-2206 de la Ville de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé visant à créer une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie de l'aire d'affectation « agricole forestier » dans le secteur de Sainte-Scholastique puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE18-118

RÈGLEMENT S-2228 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu de demander à la Ville de Mirabel de remplacer son règlement S-2228 modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à agrandir une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut, afin de retirer de l'aire d'affectation « agricole d'extraction » proposée le secteur boisé compris dans un bois et corridor forestier métropolitain pour être conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE18-119

RÈGLEMENT 32-17-23.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement de remplacement 32-17-23.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin d'introduire des dispositions du règlement de contrôle intérimaire sur la gestion des odeurs relatives aux installations d'élevage en zone agricole et sur la reconstruction, hors d'un îlot déstructuré, d'une résidence détruite à la suite d'un sinistre puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE18-120

RÈGLEMENT 193 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 193 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à permettre une maison de soins palliatifs de 12 lits dans l'aire d'affectation « Agricole 1a Dynamique » au 26, rang Saint-Charles à Mercier puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE18-121

AVIS D'INTERVENTION D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE POSTE DES PATRIOTES À SAINT-EUSTACHE

Il est résolu

D'approuver l'entente, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, entre Hydro-Québec et la Communauté concernant l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer un plan de reboisement pour le projet des Patriotes qui contribuera à l'atteinte de l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal par une protection des bois et corridors forestiers métropolitains et de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire et d'autoriser le directeur général à la signer ;

D'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'en raison de l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer ce plan de reboisement, le projet des Patriotes est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



CE18-122

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT
L'ADAPTATION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT À LA SUITE DES
INONDATIONS PRINTANIÈRES DE 2017

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission de l'aménagement « Recommandations relatives à l'adaptation des outils d'aménagement à la suite des inondations printanières de 2017 » relatif au volet 3 de son mandat sur les inondations printanières de 2017, d'en tenir compte dans la mise en œuvre du Plan archipel et d'en autoriser la diffusion ;

De donner mandat au directeur général d'effectuer une évaluation financière des mesures prévues dans ce rapport ;

De transmettre une copie du rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique.

CE18-123

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AIRES MÉTROPOLITAINES

Il est résolu

De recommander au Conseil d'autoriser la participation de la Communauté à la campagne des aires métropolitaines menée par différents organismes internationaux, dont CIPPEC, organisme oeuvrant dans la promotion de politiques publiques, la Banque interaméricaine de développement et MetroHUB de ONU-Habitat en tenant une activité dans le cadre de la 3^e Agora métropolitaine visant à souligner la journée internationale des aires métropolitaines ;

De modifier l'ordre du jour de l'assemblée du conseil du 21 juin 2018 afin que ce dossier puisse y être ajouté.

CE18-124

FINANCEMENT DE MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

De prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2017 de Montréal International ;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2017, soit un montant de 371 378 \$, prévu à la convention 2017 avec Montréal International approuvée par les résolutions numéros CE17-101 et CE17-126 ;

De prendre acte du plan triennal 2017-2019 de Montréal International ;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec Montréal International pour l'attraction, la rétention et l'expansion d'investissements directs étrangers, l'attraction de talents stratégiques internationaux et la promotion et le rayonnement du Grand Montréal pour la période 2018-2019 ;

D'autoriser le versement d'une contribution de 4 483 059 \$ pour l'année 2018.



CE18-125

FINANCEMENT ADDITIONNEL À AÉRO MONTRÉAL

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour l'année 2018 à Aéro Montréal pour l'animation de la grappe de l'aérospatiale et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

CE18-126

FINANCEMENT ADDITIONNEL À TECHNO MONTRÉAL

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle maximale de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'année 2018 à Techno Montréal pour l'animation de la grappe des technologies de l'information et des communications et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

CE18-127

RAPPORT CONCERNANT LES MESURES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est résolu de demander au Groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers, de poursuivre ses travaux et de déposer un rapport final à une prochaine séance du comité exécutif.

CE18-128

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT UN PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN SUR L'EAU

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission de l'environnement concernant un projet de plan métropolitain sur l'eau ;

De demander que toute référence aux recommandations et conclusions du rapport sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers soit retirée du rapport de la commission de l'environnement et du projet de plan métropolitain sur l'eau ;

De soumettre le projet de plan métropolitain sur l'eau à une consultation ciblée auprès des municipalités, des MRC et des agglomérations du territoire métropolitain ainsi qu'auprès des partenaires identifiés au document dont la mission est liée à la gestion des cours d'eau et des ressources en eau.

CE18-129

SUIVI DES MESURES DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2017

Il est résolu

De prendre acte du rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2017, de le transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'en autoriser la diffusion ;



- CE18-129
suite
- D'autoriser le coordonnateur Environnement à signer le formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles joint au rapport.
-
- CE18-130
- BILAN DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2006-2016
- Il est résolu de prendre acte du Bilan sommaire 2006-2016 de la gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'en autoriser la diffusion.
-
- CE18-131
- ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 25 MAI 2018
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 7 au 25 mai 2018.
-
- CE18-132
- SUIVI BUDGÉTAIRE
- Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2018, selon leurs estimations au 30 avril 2018, respectent les prévisions budgétaires.
-
- CE18-133
- RAPPORT DE LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL SUR LE SUIVI DES REMBOURSEMENTS ET DES PROGRAMMES D'HABITATION SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ
- Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du logement social intitulé « Suivi des remboursements et des programmes d'habitation soutenus par la Communauté métropolitaine de Montréal » et d'en autoriser la diffusion.
-
- CE18-134
- MODIFICATION DE LA LISTE DE PROJETS DU PROGRAMME FONDS BLEU 3
- Il est résolu
- De remplacer la liste des projets retenus pour l'attribution du montant résiduel de l'enveloppe de financement du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu sous la résolution numéro CE17-131 par la liste modifiée des projets retenus de juin 2018 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;



CE18-134
suite

D'autoriser le financement de ces projets conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément au programme autorisé par le Conseil par la résolution numéro CC07-017 ;

D'autoriser le directeur général à signer la convention requise pour chacun des projets acceptés.

CE18-135

MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal en remplaçant le document énonçant ce Programme joint à la résolution numéro CC14-016, par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE18-136

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu

D'abroger la résolution numéro CE14-184 qui approuvait, dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal, le projet de la Plage de l'Est présenté par l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et en autorisait le financement jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre cent mille dollars (400 000 \$) et de financer cette portion du projet de la Plage de l'Est dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

De transférer le solde de 538 756,57 \$ du Programme de mise en valeur des espaces bleus ainsi que du Second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et plans d'eau du Grand Montréal bleu (volets 1 et alternatif) dans le Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal, ce qui porterait le montant disponible à 1 338 756,57 \$;

De modifier en conséquence l'ordre du jour de l'assemblée du conseil du 21 juin 2018 afin d'ajouter la modification du Programme.

CE18-137

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal – Volet métro.



CE18-138 PLAN STRATÉGIQUE ET ORGANISATIONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal.

CE18-139 APPROBATION D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177 DE
LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2017-375 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet «Prolongement de la ligne bleue » sous la rubrique « Secteur métro »; et
 - l'emprunt de trois cent soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix dollars (364 895 090 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-177 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Prolongement de la ligne Bleue » sous la rubrique « Secteur métro ».
-

CE18-140 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un analyste-rédacteur pour combler un poste vacant, et ce pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-141 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR
LE FINANCEMENT DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2018

Il est résolu d'approuver le protocole d'entente entre la Communauté et le ministre responsable de la région de Montréal pour l'octroi par le gouvernement d'une aide financière maximale de 50 000 \$ afin de réaliser l'Agora métropolitaine 2018 et d'en autoriser la signature par le directeur général.

Documents déposés

Dépotoir nucléaire de Chalk River

- Lettre du 14 mai 2018 du secrétaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, M. Marc Leblanc, en réponse à la transmission de la résolution numéro CC18-013 concernant l'opposition de la Communauté à ce projet.
- Résolution 2018-05-96 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Note d'information concernant le rapport du BAPE sur le projet de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal.



Correspondance

- Résolution 2018-05-142 de la MRC de Marguerite-D'Youville appuyant la demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la MRC de L'Assomption.
 - Courriel du 28 mai 2018 du RTM annonçant sa nouvelle identité : exo.
 - Résolution CM-2018-06-07-450 du conseil de la Ville de Laval concernant des nominations aux instances de la Communauté
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 26.

Les résolutions numéros CE18-115 à CE18-141 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire